

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 Avril 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 06 Avril 2012 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

1° - FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi par Monsieur Bruno PAULET, Comptable du Trésor en même temps que le Compte Administratif de l'exercice 2011.

- Budget Principal

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 707 817,75 €** soit près de 92,84 % des prévisions globales initiales hors autofinancement alors que les recettes encaissées atteignent **2 351 540,99 €** auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2010 de 103 079,27 €.

L'excédent global de **746 802,51 €** est affecté à hauteur de 613 889,29 € en autofinancement de la section d'investissement, le reste 132 913,22 € étant reporté en réserve de la section de fonctionnement.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 427 697,41 €** (fin des travaux d'aménagement centre bourg 2^{ème} tranche, Programme voirie 2010 - 2011, éclairage public du Suc de Chabanou, acquisition d'un rouleau vibrant, d'une lame de déneigement, construction du columbarium, construction de la maison de la Nature et de la Chasse avec le concours matériel et financier de l'ACCA). Restes à réaliser à **716 785,93 €** Les recettes encaissées atteignent **1 120 125,08 €** et les restes à réaliser : **560 134,94 €** Déficit d'investissement : 307 572,33 €.

De même le Conseil Municipal approuve le compte administratif des budgets annexes assujettis à la T.V.A. : « construction de caveaux », et « multiple rural » dont les écritures comptables sont retranscrites pour partie dans le budget principal.

- Service annexe de l'Eau

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **663 016,62 €** et les recettes encaissées à **734 400,72 €** soit un excédent de **71 384,10 €** affecté à hauteur de 30 982,17 € à l'autofinancement de la section d'investissement et le reste repris en report à nouveau : 40 401,93 €.

En section d'investissement : les dépenses réalisées (fin des travaux AEP Chazelet - La Varenne) atteignent **69 998,11 €** les restes à réaliser : 307 500,00 €. Les recettes encaissées s'élèvent à **367 627,86 €** les restes à réaliser : 0,00 €. Excédent d'investissement : 297 629,75 €.

- Service annexe de l'Assainissement

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **208 743,15 €** les recettes encaissées à **308 002,21 €** soit un excédent de **99 259,06 €** affecté à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 58 258,49 € et 41 000,57 € en report.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **464 608,48 €** et les restes à réaliser à 56 390,00 € (gestion des eaux usées et des eaux pluviales de Montourtier) ; les recettes encaissées atteignent **434 683,32 €** et les restes à réaliser : 200 000,00 €. Déficit d'investissement : 29 925,16 €.

- Service des Transports Scolaires

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **106 825,87 €** ; couverte par les subventions du Département et de la Commune à hauteur de 21 079,82 €.

En section d'investissement, les dépenses 1 963,38 € correspondent à la fin de l'amortissement de la subvention obtenue pour l'acquisition du car et les recettes de **40 311,39 €** enregistrent l'amortissement du bus scolaire. Excédent d'investissement : 38 348,01 €.

Il affecte en priorité à l'investissement les excédents de fonctionnement des différents budgets tels que mentionnés précédemment lesquels seront repris au Budget Primitif 2012.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION ET DE L'EFFORT D'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

EN INVESTISSEMENT : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE SCOLAIRE, EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE, PROGRAMME DE VOIRIE, LANCEMENT DES ETUDES D'UN GYMNASSE, PROJET D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES .

sont les principaux projets de cet exercice budgétaire.

Sur proposition de la Commission des Finances qui a examiné dans le détail l'ensemble des budgets de la Commune et des services annexes assujettis à la T.V.A., le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents documents budgétaires :

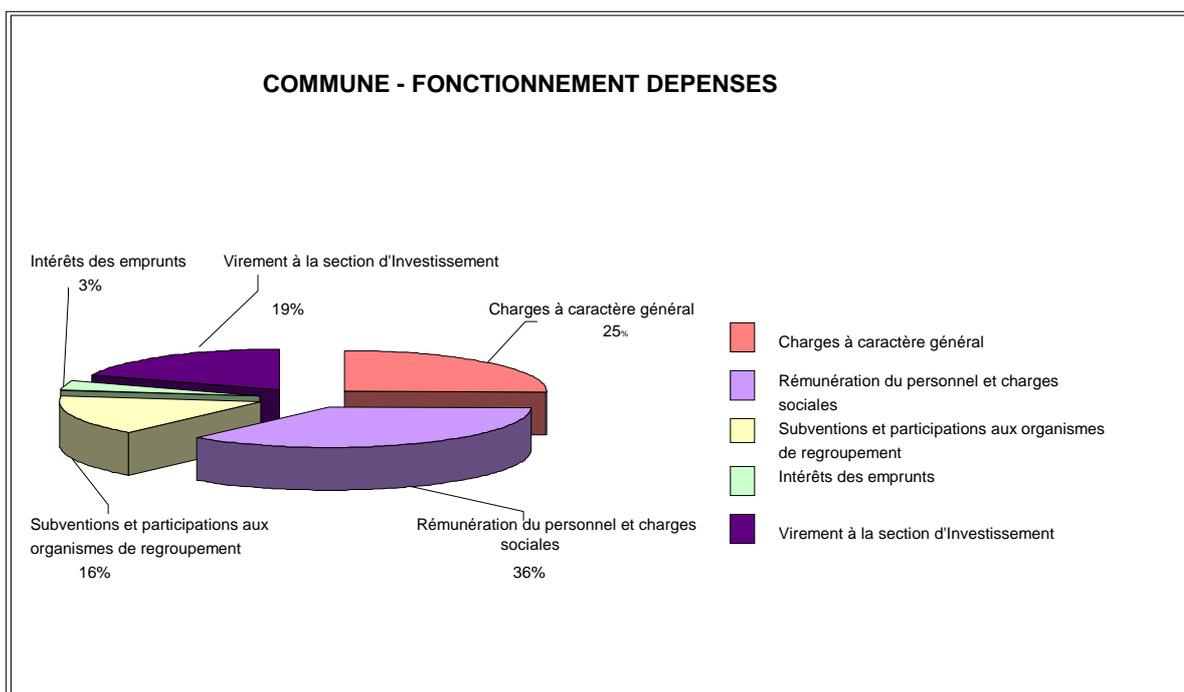
Commune :

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement au montant de l'année précédente malgré une augmentation des coûts énergétiques. L'autofinancement des dépenses d'investissement atteint 428 000,00 € soit près de 20 % des dépenses de fonctionnement.

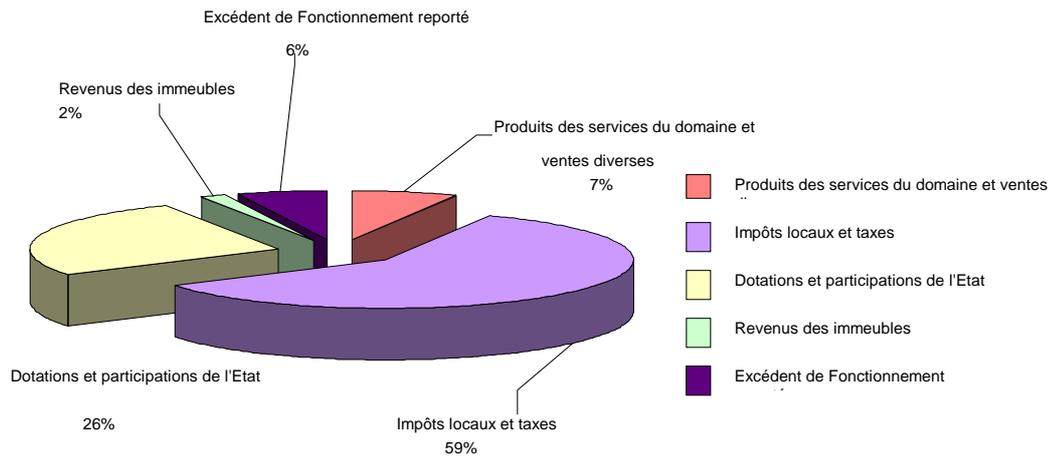
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 313 000,00 € sans augmentation d'impôts

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit : dépenses de gestion des services : 566 k€ (22,44%) ; charges de personnels : 807,2 k€(34,90 %) ; subventions de fonctionnement et contingents : 349,90 k€ (15,13 %) à savoir subventions aux associations, à l'école privée Saint Joseph et aux budgets annexes déficitaires (10 200,00 € au CCAS et 25 100,00 aux transports scolaires) , contingents au SDIS (101 700 €) et participations aux organismes de coopération intercommunale ; intérêts d'emprunt : 81,5 k€ (3,52%), opérations d'ordre et dépenses imprévues (3,01 %) et autofinancement des investissements : 428 k€ (18,5%).

Les recettes regroupent les produits des services et du domaine : 155,65 k€ (6,73 %) : cantine scolaire, services culturels, concessions du cimetière, revenu des immeubles et atténuation des charges : 239 k€ (9,74 %) ; les dotations de l'ETAT : 599 k€ (25,89 % des recettes), les impôts locaux, taxe sur les terrains devenus constructibles, taxe additionnelle sur les droits de mutation et compensations fiscales : 743 k€ (32,11 %) la compensation TP versée par la Communauté de communes « Les Marches du Velay » : 625 k€ (27,02 %) et l'excédent de l'exercice 2011 : 133 k€ (5,75 %).



COMMUNE - FONCTIONNEMENT RECETTES



En **section d'investissement** le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à **2 170 000,00 €**.

En dépenses : 1 145 642,54€ de crédits nouveaux et 716 786,11 € de crédits reportés ainsi que la reprise du déficit d'investissement 2011 : 307 572,33 sont répartis comme suit :

construction d'un espace scolaire (701 k€) ; programme de voirie 2012/2013 (250 k€) ; extension de la médiathèque et restaurant scolaire : (70 k€) ; études pour construction d'un gymnase (54 k€) ; acquisitions foncières (300 k€) ; acquisitions de matériels dont matériels pédagogiques (89,8 k€) ; étude restauration chapelle Fraisse bas (4 k€) – busage ruisseau du Moulinet (45 k€) ; éclairage public et dissimulation réseaux (58 k€) et étude de diagnostic d'économie d'énergie des bâtiments (7 k€) ; remboursement du capital des emprunts (155 k€).

En recettes, subventions d'équipements : 334 k€, recettes d'équipements : (Taxe locale d'équipement, FCTVA, PVR, produit cession terrain Moulinet, affectation autofinancement 2011) : 854 k€ ; emprunts (500 k€) ; autofinancement 2012 (428 k€).

Budgets annexes :

L'Assemblée vote ensuite les budgets annexes assujettis de droit à la T.V.A. qui s'équilibrent comme suit :

construction de caveaux (gestion des stocks de caveaux du nouveau cimetière)

section de fonctionnement	:	82 500,00 €
section d'investissement	:	82 000,00 €

multiple rural (location du local commercial résidence La Madeleine)

section de fonctionnement	:	18 760,00 €
section d'investissement	:	21 650,00 €

(La Commune doit verser une subvention exceptionnelle de 8 060,00 € pour équilibrer le service)

Service de l'Eau

LANCLEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET MODERNISATION DES RESERVOIRS DE CHAZELET ET CHANTEDUC ET A.E.P. LES GRANGES.

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en section de fonctionnement à **591000,00 €** dont 45 641,08€ au titre de l'autofinancement de la section d'investissement. Les dépenses de gestion du service : 390 k€ (électricité, sous-traitance, participation au SYMPAE ((67,1 k€). participation à l'Agence de l'eau au titre du prélèvement et de la pollution, analyses d'eaux, ...) représentent 66 % des crédits globaux, les intérêts de la dette s'élèvent à 5,8 k€) et les amortissements 104,5 k€.

La section d'investissement s'équilibre à **500 000,00 €** pour financer le programme de renforcement des réservoirs de Chazelet, La Para et Chanteduc et pour remplacer la conduite en fonte de la Rue Pasteur jusqu'au haut des Granges et le capital des emprunts (23,7 k€).

Les investissements seront financés sans emprunt grâce aux subventions du Département, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à l'autofinancement ainsi qu'à l'amortissement des réseaux.

Service de l'Assainissement

MISE EN SEPARATIF DU RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE LOUIS PASTEUR AU HAUT DES GRANGES ET LANCLEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BASSINS D'ORAGE SUR LE SECTEUR DES SAUSSES AMONT ET DU ROUSSON .

La section de fonctionnement s'équilibre à **320 000,00 €**. Elle prend en compte l'autofinancement de la section d'investissement (68 008,51 €). Les dépenses de gestion de service : 128 k€ (électricité, entretien des réseaux et des stations d'épuration, analyses) couvrent 39,93 % des crédits, les intérêts d'emprunt : 24 k€ (7,50 %) et l'amortissement des réseaux : 94,2 k€. Elle est financée principalement par la redevance d'assainissement, par la contribution communale aux eaux pluviales (1/3 des dépenses de fonctionnement du service) versée par le Budget Général et la participation au raccordement au réseau d'égout acquittée par les constructions neuves.

La section d'investissement s'équilibre à **497 000,00 €** dont 441 k€ de crédits nouveaux. Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Pasteur au haut des Granges : construction de deux bassins de rétention pour la gestion pluviale des secteurs des Sausses et du Rousson. Le remboursement du capital des emprunts couvre 8,35 % des crédits (41,5 k€).

Les recettes sont couvertes pour partie par les subventions du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (15,40 % des recettes), l'autofinancement 2012 (68 k€), l'affectation en réserve de l'autofinancement 2011(58 k€) et l'amortissement des réseaux (94,2 k€). Cette section d'investissement est équilibrée sans nouvel emprunt.

Régie des Transports Scolaires

La section de fonctionnement s'équilibre à **111 400,00 €** grâce à une subvention prévisionnelle de 25 100,00 € inscrite au Budget principal de la Commune.

La section d'investissement (38 350,00 €) cumule les crédits d'amortissement du car scolaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION EN 2011.

Le budget principal malgré les contraintes budgétaires liées à l'augmentation de certaines charges courantes comme les consommations énergétiques et la stagnation des dotations de l'ETAT ayant pu équilibré grâce aux ressources attendues des différentes taxes foncières en progression de 3 % environ, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur depuis 2010 à savoir :

Taxe d'Habitation	:	7,99 %	Taxe Foncière propriétés bâties	:	14,71 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	:	73,56 %			

le produit attendu des contributions directes pour équilibrer la section de fonctionnement sera de 676 200,00 €.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de 2% en moyenne les subventions allouées aux associations locales et aux associations extérieures. La subvention du Comité de Jumelage est calculée sur la même base que l'année dernière en fonction du chiffre officiel de la population.

Par ailleurs, la compétence "tourisme" ayant été transférée à la Communauté de communes "Les Marches du Velay" et les missions de l'Office de Tourisme de BEAUZAC confiée à l'Office de Tourisme Intercommunal, il est décidé de surseoir à l'attribution de la subvention annuelle de la nouvelle association "Vie Locale des Remparts" dans l'attente de la modification de ses statuts et du conventionnement de ces missions avec la Commune.

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention
u Association sportive de Beauzac - Section Football	2 507,00
u Société de Basket « Avenir de Beauzac »	3 468,00
u Tennis Club de Beauzac	1 334,00
u ABC Vélo	360,00
u Association BEAUZAC FITNESS GYM	370,00
u Association Communale de Chasse Agréée de Beauzac	520,00
u Société de Musique « Avenir de Beauzac »	1 080,00
u Les Amis du Vieux Beauzac	420,00
u Ensemble Vocal de Beauzac	420,00
u Association Familiale de Beauzac (<i>y compris les activités périscolaires</i>)	1 020,00
u A.D.M.R. de Beauzac (<i>hors activités tarifées</i>)	790,00
u Croix Rouge Française - Comité de Beauzac	200,00
u Association des Amis de l'A.C.I.M.	340,00
u Anciens Combattants (section locale)	440,00
u Club du 3ème Age	430,00
u Syndicat Agricole de Beauzac	200,00
u FOYER BON SECOURS Animations	730,00
u Amicale des Sapeurs Pompiers de Beauzac	1 150,00
u Association Cap Evasion (activité poterie)	330,00
u Association Karaté Club de BEAUZAC	520,00
u A.D.A.P.E.I.	175,00
u O.V.I.V.E.	155,00
u Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants	60,00
u Association des Pupilles de l'Enseignement Public	140,00
u Comité Départemental de la Prévention Routière	60,00
u Groupement de vulgarisation agricole de Bas en Basset à Retournac	105,00
u F.N.A.T.H.	95,00
u Comité Départemental contre l'alcoolisme	95,00
u Comité Départemental contre le cancer	125,00
u Association des Paralysés de France	115,00
u Syndicat Interdépartemental de défense paragrêle	310,00
u Cinévasion	190,00
u Téléthon	210,00
u ADOL	60,00
u Association des Myopathes de France	80,00
u Association Départementale des Restaurants du Coeur	420,00
u Association Mucoviscidose	210,00
u Association des Insuffisants rénaux de Haute-Loire	65,00
u Coopérative scolaire "L'Hirondelle"	65,00
u Société Régionale de la protection animale	225,00
u Comité de jumelage	1 384,00
u Association des Amis de la B.D.P.	220,00
u Comité d'Entraide du Personnel Communal	2 240,00

2° - VIE SCOLAIRE

La Commune participera aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) de Bas en Basset et de Pont Salomon qui accueillent des élèves domiciliés à BEAUZAC. Le coût de cette participation pour 2011/2012 est de 567,16 € par élève.

3° - ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de s'associer à la mise en concurrence mutualisée organisée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire en vu de la conclusion d'un contrat de protection sociale de prévoyance complémentaire des agents de la commune couvrant les risques statutaires.

Suite à l'assignation en responsabilité de la Commune auprès du Tribunal de Grande Instance du Puy en Velay par les Consorts RICHARD / PROTOPAPA dans l'affaire qui les oppose aux Consorts BARLAUD suite à un accident de la vie de Mme BARLAUD, Maître Roland GALLICE, avocat au Puy en Velay est désigné pour assister le Maire dans la défense des intérêts de la Commune.

5° - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion organisée avec la Directrice de l'Ecole Publique, le conseiller pédagogique et l'architecte concernant le projet de création du nouvel espace scolaire à l'issue de laquelle il a été convenu de retravailler sur le contenu et la composition architecturale afin d'accueillir un bloc maternel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.